



|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Code de l'unité de formation :<br>832123U21C1 | Domaine de formation :<br>805 |
|---|-------------------------------|

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

| Dénomination du cours                          | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--|------------|--------|--------------------|
| Soins et hygiène                               | CT         | B      | 20                 |
| Les maladies de l'ongle                        | CT         | B      | 12                 |
| Techniques d'utilisation des résines et gel    | CT         | B      | 10                 |
| Pratique de la manucure et de la pose d'ongles | PP         | L      | 40                 |
| Techniques d'utilisation Nail's art            | PP         | L      | 18                 |
| Autonomie                                      |            | P      | 20                 |
| Total  |            |        | 120                |

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 6.09.07

Signature : *Jai*

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

**COPIE CONFORME**

*La Directrice Générale*  
C. KAUFMANN

## Techniques de manucure : la Pose d'ongles

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

**L'unité de formation vise :**

à permettre à l'étudiant de découvrir le domaine des soins de beauté des mains en :

- abordant les différentes techniques de manucure et de modelage d'ongle ;
- mettant en œuvre des techniques d'utilisation de la résine comme produit pour le modelage;
- pratiquant le nail's art sur les mains et les pieds ;
- réalisant une «french manucure ».

## Techniques de manucure : la Pose d'ongles

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

Comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel en réalisant une synthèse et en répondant à des questions sur le fond.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

- CEB

## Techniques de manucure : la Pose d'ongles

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT NEANT**

## Techniques de manucure : la Pose d'ongles

### 4. PROGRAMME

L'unité de formation participe à la complémentarité des soins corporels liés au bien-être en rendant l'étudiant capable de

- mettre en place les mesures et conditions de soins et d'hygiène nécessaires à la pratique de la manucure et/ou à la pose d'ongles :
  - au niveau des soins corporels ;
  - au niveau des outils, accessoires et linges utilisés ;
- repérer et d'identifier les principales maladies des ongles ;
- refuser la manucure ou la pose d'ongles en cas de doute ou de maladie avérée ;
- réaliser une manucure simple ;
- modeler les ongles pour afin d'obtenir une solidité et une tenue optimale ;
- enlever de faux ongles en résine ou en gel ;
- poser des tips ;
- poser de l'acrylique transparent sur tips ou sur ongles ;
- poser des faux ongles en utilisant du gel ou de la résine ;
- sculpter une forme libre ;
- sculpter une forme imposée ;
- poser des « nails décor » ;
- réaliser une french manucure.

## Techniques de manucure : la Pose d'ongles

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, face à une situation définie, l'étudiant sera capable de :

- mettre en place les mesures et conditions de soins et d'hygiène nécessaires à la pratique de la manucure et à la pose d'ongles ;
- vérifier l'absence de maladies des ongles ;
- réaliser une manucure simple ;
- poser des faux ongles en utilisant du gel ou de la résine ;
- sculpter une forme imposée ;
- réaliser une pose d'ongle avec pose de « nail's art » ;
- réaliser une « french manucure » dans un temps donné.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la méticulosité et la pertinence des gestes posés ;
- le respect du temps imparti ;
- la pertinence du choix des instruments ;
- la qualité du résultat.

## Techniques de manucure : la Pose d'ongles

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1080 Bruxelles , le 30 Sep 2008  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

1

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4372

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

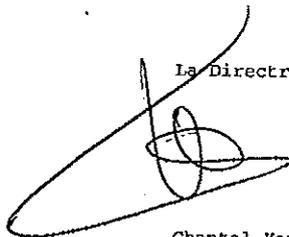
-----  
Unité de formation : TECHNIQUES DE MANUCURE : LA POSE D'ONGLES  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 832123U21C1  
Domaine : 805 Services aux personnes:soins de beauté

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,



Chantal Kaufmann

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)